

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24197</p>
---	--	---

SEANCE du : 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 novembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Philippe BARON	Sandrine DELUGEAU	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Nathalie MOREAU, à compter de 18h50	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE, Jusqu'à 19h35	Marie-Laure FOUILLET- MERLEAU jusqu'à 19h30	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascale FERCHAUD	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	
Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Béangère BAZANTAY, pouvoir à Yannick CHARRIER	Thierry BAUDOIN, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Hélène BROSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN	Florence BAZZOLI, pouvoir à Pierre MORIN	Pascal GABILY
Jamel CHENIOUR	Philippe ROBIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h30
Nathalie MOREAU, jusqu'à 18h50	Anita BRIFFE, à partir de 19h35	

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Levée d'une prescription quadriennale sur une créance

Madame le Maire présente le dossier.

En comptabilité publique, une créance non honorée datant de plus de quatre ans est réputée prescrite et ne peut être payée, sauf si le conseil municipal décide de lever cette prescription quadriennale.

L'entreprise Veolia a adressé le 03 octobre 2024 à la commune une facture de 2016 d'un montant de 1860 € pour le renouvellement d'un poteau incendie 18 rue de la Triche à Bressuire.

Cette facture avait bien été reçue initialement en mairie en 2016, mais le paiement avait été bloqué dans les services car la prestation n'avait pas été réalisée en totalité.

Par la suite les services de Veolia ont bien adressé des rappels, mais les rappels indiquaient un autre numéro de facture du même montant et le service financier a pu prouver que la facture mentionnée sur le rappel avait bien été mandatée.

Après recherche par le service comptabilité de Veolia, il s'avère qu'un versement de 1860 € par la commune de Bressuire en 2016 avait été affecté sur un autre renouvellement de poteau incendie.

La commune de Bressuire est donc bien redevable de cette facture.

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241121-DG_DEL_2024_197-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

Il est demandé au conseil municipal de lever la prescription quadriennale concernant la facture n° 14 S0002 16 - 11949 de l'entreprise Veolia d'un montant de 1860 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE LEVER** la prescription quadriennale de la facture Veolia de 1860 €
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer le bordereau de mandatement pour le paiement de cette facture.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Véronique VILLEMONTÉIX



Le Maire,
Emmanuelle MENARD